

CONDITIONS GÉNÉRALES DES VENTES

Article 1 — Objet

Le présent document, ci-après « Conditions Générales de Ventes », s'applique à toutes les offres de formation proposées par la Société SCRIBEUR SAS identifiée par le numéro de Siret 8971765100022, et faisant l'objet d'une commande de la part du client, à savoir les formations d'e-learning non présentiel correspondant à des modules de formation dans un espace électronique sécurisé de Rédacteur Web SEO.

L'offre de services développée est conforme à la circulaire n° 2001/22 du 20 juillet 2001 de la Délégation Générale à l'Emploi et à la Formation Professionnelle relative aux formations « FOAD » (e-learning).

Toute condition contraire et notamment toute condition générale ou particulière opposée par le client ne peut, sauf acceptation formelle et écrite de la Société SCRIBEUR, prévaloir sur les présentes CGV, et ce, quel que soit le moment où elle aura pu être portée à sa connaissance.

Article 2 — Disponibilités et opposabilités des CGV

Les CGV sont mises à la disposition du Client sur le site internet de la Société.

Les CGV sont opposables au client qui reconnaît, en cochant la case prévue à cet effet, en avoir eu connaissance et les accepter avant de passer commande.

La validation de la commande par sa confirmation vaut adhésion par le Client aux CGV en vigueur au jour de la commande, dont la conservation et la reproduction sont assurées par le vendeur professionnel conformément à l'article 1127-2 du Code de commerce.

Le fait de passer commande implique adhésion entière et sans réserve du Client aux présentes CGV et à leur annexe, le Client se portant fort de leur respect par l'ensemble de ses salariés, préposés et agents.

La commande est réputée ferme et définitive lorsque le client a confirmé son paiement en ligne via Stripe, sont exclus de ce mode de paiement les prises en charge OPCO.

Le Client reconnaît à cet effet que, préalablement à la signature du bon de commande, il a bénéficié des informations et conseils suffisants par la société, lui permettant de s'assurer de l'adéquation de l'offre de services à ses besoins.

Le fait que la Société ne se prévale pas à un moment donné de l'une des présentes CGV ne peut être interprété comme valant renonciation à s'en prévaloir ultérieurement.

La société se réserve le droit de réviser les présentes conditions générales à tout moment, les nouvelles conditions s'appliquant à toute nouvelle commande, quelle que soit l'antériorité des relations entre la Société et le Client.

La version applicable la plus à jour est obligatoirement disponible sur le site www.scribeur.com.

Article 3 — Validation de la commande

Le vendeur se réserve le droit de refuser toute commande pour des motifs légitimes.

Article 4 — Clause des CGV

La nullité d'une clause des CGV n'entraîne pas la nullité des CGV.

L'inapplication temporaire d'une ou plusieurs clauses des CGV par le vendeur ne saurait valoir renonciation de sa part aux autres clauses des CGV qui continuent à produire leurs effets.

Article 5 — Tarif

Le prix par participant est indiqué sur chaque fiche de formation. Les tarifs sont également consultables sur le site internet de la société.

Les prix de vente sont indiqués en euros TTC. Le montant total dû par le client est indiqué sur la page de confirmation de l'inscription.

L'inscription est effectuée au nom de la personne physique participant, mais le Client de la société est l'entreprise ou l'institution contractante figurant sur le bulletin d'inscription et payant le montant de la formation.

Toute formation ou tout cycle commencé est dû en totalité à titre d'indemnité, même si le participant ne s'est pas présenté.

Article 6 — Règlement

Le règlement de l'intégralité du prix de la formation est à effectuer par paiement direct en ligne par carte bancaire via Stripe.

Tout paiement postérieur aux dates d'échéance figurant sur les factures de la société donnera lieu à l'application d'intérêts moratoires définis par la loi et les règlements en vigueur et à une indemnité forfaitaire de frais de recouvrement de 40 €.

Elles sont exigibles sans besoin de mise en demeure.

La formation peut bénéficier d'une prise en charge par l'OPCO (avec ou sans subrogation). En cas de paiement effectué par l'OPCO, il appartient à FIF Conseil de s'assurer de la bonne fin du paiement par l'organisme concerné. En cas de prise en charge partielle par l'OPCO, la part non prise en charge sera directement facturée au Client. Si l'accord de prise en charge de l'OPCO ne parvient pas à la Société au premier jour de la formation, la Société se réserve la possibilité de facturer la totalité des frais de formation au Client.

Les clients peuvent bénéficier d'un Crédit d'Impôt alloué à la Formation prévue par la loi numéro 2005-882 du 2 août 2005.

Les demandeurs d'emploi peuvent bénéficier d'une Action Individuelle de Formation sous réserve d'autorisation de Pôle Emploi.

La société se réserve le droit :

- D'exclure de toute formation non présentielle, et ce à tout moment, tout participant dont le comportement gênerait le bon déroulement de la formation et/ou manquerait gravement aux présentes CGV ;
- De suspendre l'accès à un module de formation e-learning, tout participant qui aurait procédé à de fausses déclarations lors de l'inscription, et ce, sans indemnité ;
- De refuser toute inscription de la part d'un Client pour motif légitime et non discriminatoire, et notamment de refuser toute commande d'un Client avec lequel il existerait un litige relatif au paiement d'une commande antérieure.

Article 7 — Annulations/remplacements/reports

Formulées par écrit, les conditions d'annulation sont les suivantes :

Toute annulation effectuée avant la création de l'accès et envoi du mail contenant les identifiants de connexion pourra être remboursé à 80 % de la somme.

- Aucune annulation ou modification des dates de formation n'est envisageable pour les bénéficiaires de l'AIF.

La Société se réserve le droit de révoquer le droit de rétractation du client dès lors que celui s'est connecté à l'espace d'apprentissage.

Article 8 — Responsabilité - Indemnités

Tout dommage de matériel personnel (ordinateur, écran, souris, clavier, tablette...) au cours de la formation ne pourra être imputable à SCRIBEUR.

Il appartient au client de s'assurer que tout stagiaire inscrit à une formation interentreprises de la Société satisfait bien les prérequis indiqués sur le programme de formation correspondant. La Société ne peut en conséquence être tenue pour responsable d'une éventuelle inadéquation entre la formation suivie et le niveau initial des participants.

En aucun cas, la responsabilité de la Société ne pourrait être engagée au titre de dommages indirects tels que pertes de données, de fichiers, perte d'exploitation, préjudice commercial, manque à gagner ou atteinte à l'image et à la réputation.

Dans tous les cas, la responsabilité de la Société est exclue en cas de force majeure.

Article 9 — Confidentialité

Le Client ne peut utiliser les propositions, travaux, études et concepts, méthodes et outils de la société que pour les fins stipulées à la commande.

La Société détient seule les droits intellectuels afférents aux formations qu'elle dispense ; de sorte que la totalité des supports pédagogiques, quelle qu'en soit la forme (numérique, orale...) utilisée dans le cadre de la commande demeure sa propriété exclusive.

Le Client s'interdit d'utiliser, reproduire, directement ou indirectement, en totalité ou en partie, d'adapter, de modifier, de traduire, de représenter, de commercialiser ou de diffuser à des membres de son personnel non participants aux formations de la société ou à des tiers les supports de cours ou autres ressources pédagogiques mis à sa disposition sans l'autorisation expresse et écrite de la société ou de ses ayants droit.

Les parties s'engagent à garder confidentiels les informations et documents de nature économique, technique ou commerciale concernant l'autre partie, auxquels elles pourraient avoir accès au cours de l'exécution du contrat.

Article 10 — Protection des Données Personnelles

Conformément à la réglementation européenne (RGPD) et française en vigueur, la Société et son prestataire, en sa qualité de responsable de traitement, s'engagent à traiter avec la plus grande attention les données à caractère personnel de ses clients.

La Société respecte tout un ensemble de devoirs et octroie à ses clients un ensemble de droits relatifs à leurs données à caractère personnel.

Article 11 — Litiges et médiation

Réclamation préalable

En cas de différend relatif à une formation, le Client s'engage à s'adresser en premier lieu au service clientèle de l'entreprise au du lundi au vendredi, de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h 30. En cas de litige, les Parties feront leurs meilleurs efforts pour parvenir à un accord amiable.

Cette phase de tentative de résolution amiable constitue un préalable à toute action contentieuse Tribunal compétent.

À défaut d'accord amiable dans un délai de deux mois à compter de l'envoi de la première réclamation, par tout moyen permettant d'en déterminer la date, la Partie à l'initiative de la réclamation pourra saisir :

Pour les Sociétés Commerciales, le Tribunal de commerce de Grenoble, nonobstant pluralité de défendeurs et appel en garantie, sans que les clauses attributives de juridiction pouvant exister sur les documents des acheteurs puissent mettre obstacle à l'application de la présente clause.

Droit applicable

Le présent contrat et les CGV le régissant sont soumis à la loi française.

Fait à Rives, le 11/02/2020